

Commission 3

Rapporteur : Jean-Marc CLÉRY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Création d'une centrale d'achats régionale « Breizh Achats »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la suite du Plan d'actions « Bien-manger dans les lycées » mis en œuvre par la Région depuis janvier 2020, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2025 a fixé l'objectif de 65 % de denrées alimentaires sous signes de qualité servies dans les lycées publics en 2025.

L'accompagnement fort des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) sur le volet achat a déjà permis des résultats tangibles et mesurables. Pour autant l'organisation actuelle des achats comporte un certain nombre de limites techniques. Le projet de création d'une centrale d'achat, dénommée « Breizh Achats », portée par la Région et les quatre collectivités départementales de Bretagne doit permettre de surmonter ces limites afin d'accélérer l'atteinte des objectifs du « Bien-manger ».

Cette future centrale régionale vise à mettre en place une organisation permettant aux établissements de mieux mutualiser l'ingénierie contractuelle des achats alimentaires au moyen d'un outil fonctionnel et efficace et aux producteurs locaux d'accéder plus facilement aux marchés concernés tout en accroissant la qualité des produits alimentaires servis aux lycéen·nes et collégien·nes des EPL de Bretagne et en permettant de mieux articuler et stimuler le soutien aux filières sur le territoire.

La centrale régionale « Breizh Achats » aura vocation à préparer et porter les premiers marchés des collectivités, membres fondateurs, à partir de janvier 2025.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans ses divers avis sur le fonctionnement des lycées et dans le suivi du programme budgétaire 107, le CESER a déjà eu l'occasion de dire son intérêt pour la politique du « Bien-manger dans les lycées » menée par le Conseil régional. Il tient en particulier à rappeler ici son soutien à toutes mesures visant à :

- offrir aux élèves une alimentation de qualité et à assurer cet accès à tou·tes par une tarification unique et sociale en direction des familles ;
- contribuer aux productions agricoles locales de qualité par une juste rémunération des produits ;
- permettre aux établissements de progresser vers ces objectifs sans compromettre leurs équilibres financiers.

Le projet de centrale régionale d'achats semblant en mesure d'améliorer l'efficacité dans l'atteinte des objectifs fixés pour la commande publique, le CESER ne peut que le considérer avec intérêt.

Le dossier présenté expose les attendus du projet, les principales phases de sa maturation, ainsi que les articles de la future Convention d'adhésion, mais le CESER aurait apprécié d'y trouver aussi une information plus détaillée sur l'activité actuelle des 5 groupements d'achats, en particulier sur la charge de travail que représente leur animation pour les services gestionnaires des lycées et du collège qui les pilotent. De même, il est intéressé de savoir comment est anticipé l'impact des changements à venir sur ces services et, éventuellement sur les postes dans ces services.

Le CESER souhaiterait également connaître les modalités futures d'adhésion des EPL et savoir si d'autres structures que les EPL sont attendues.

Le CESER suivra avec un grand intérêt la mise en œuvre de la Centrale d'achat dans les mois à venir. Il forme le vœu qu'elle contribue à une politique régionale d'achats qui soit un « mieux-disant », tant en matière de qualité et d'origine des produits que de transparence dans la construction des prix d'achat des denrées alimentaires.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Création d'une centrale d'achats régionale « Breizh Achats »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

La création d'une centrale d'achats régionale « Breizh Achats » s'inscrit dans la démarche de la région Bretagne « Bien-manger dans les lycées », elle-même s'inscrivant dans la démarche de la loi Egalim et même la devançant puisque visant un objectif de 65% de denrées alimentaires sous signes de qualité servies dans les lycées publics en 2025.

La région souhaite ainsi promouvoir une alimentation de qualité, de saison et de proximité.

La centrale d'achats régionale « Breizh Achats » a vocation à permettre l'atteinte des objectifs de proximité et de qualité en matière d'achats de denrées alimentaires.

Cette centrale devrait entre autres « animer la relation entre les acheteurs et les producteurs en étant l'interlocuteur des filières, producteurs, groupements de producteurs, coopératives... » : il nous semble en effet important de souligner **qu'un achat de proximité ne se réduit pas à des achats en circuit court, mais passe aussi par des achats locaux qui peuvent être caractérisés par des circuits plus longs** mais non moins méritants.

En effet, cette stratégie doit se faire de manière cohérente avec les orientations agricoles de la Région, où elle est d'ailleurs mentionnée, en préservant : la diversité des productions – des filières végétales aux filières animales, la diversité des modèles agricoles, la diversité des gammes – des produits standards aux produits à forte valeur ajoutée, la diversité des circuits, courts ou longs. C'est cela qui fait la force de la Bretagne et sa capacité à proposer une large diversité de produits, y compris à la restauration collective.

Il n'en est pas fait mention dans le présent document, mais le maintien et le soutien à l'agriculture en région de même que la pérennité des filières sur le territoire, s'ils peuvent passer en partie par les achats locaux en complément d'autres mesures mises en œuvre par ailleurs, doivent également passer **par des prix qui soient rémunérateurs** pour les agriculteurs, quelle que soit la filière considérée.

Afin de permettre une politique territoriale plus efficace, nous souhaitons enfin que le décret d'application de la loi 3DS facilite la mise en œuvre de l'amélioration des politiques d'achats alimentaires des collectivités.

Merci de votre écoute.



Intervention de Michel FRANCOMME

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur l'intérêt de la plateforme d'achat contribuant au bien manger pour toutes et tous qui acceptera les adhésions des lycées, des collèges, des Ehpad, des communes, des hôpitaux, enfin des établissements publics du territoire.

Il faudrait, qu'au nom d'une meilleure gestion, tout en privilégiant des produits locaux et de qualité, que la région impose des règles concernant la construction des prix en toute transparence.

Chaque élément de la chaîne de production doit permettre la juste rémunération en commençant par le producteur agricole et en passant par les salariés de l'agro-industrie et du commerce.

Le bien manger pour toutes et tous doit s'accompagner du bien vivre de leur travail pour toutes et tous.

Une montée en gamme de la qualité des repas passera inévitablement par une montée en compétence, par la formation qualifiante et rémunératrice, de tous les personnels de service de restauration.

Ces ajustements opportuns permettront d'atteindre les objectifs fixés du bien-manger tout en redonnant du sens au travail sur toute la chaîne, jusqu'aux consommateurs finaux qui devraient se réconcilier avec les plaisirs de la bouche et du terroir autant que l'équilibre des repas variés et sains.